

Passerelle

Janvier 2024 - N°43

Journal Municipal d'Information de la commune d'Ardentes

P. 2 **Le mot du Maire**

P. 3 **Arrêt sur images**

P. 4-5 **Jeunesse**

P.6 **Nouveau centre de secours**

P. 7-9 **Projet de réaménagement
de la rue de la gare**

P. 10 **Au coeur de l'actu**

P. 11 **Tarifs 2024**

P.12 **Agenda**



Extension école Saint Vincent



Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASÉD)

Chères ardennaises, chers ardennais,

L'année 2023 vient de se terminer, avec son lot de nouvelles préoccupantes ; guerre en Ukraine qui dure, conflit israélo-palestinien qui vient d'éclater à l'automne, accélération du dérèglement climatique et situation politique et économique tendue dans notre pays. N'oublions pas non plus les fractures qui apparaissent dans notre société et qui nous posent des questions pour l'avenir.

Même s'ils ne sont pas liés entre eux, ces événements ne sont pas sans conséquences sur nos vies personnelles, ni sur la gestion de nos communes. En ce début d'année 2024, où l'heure n'est pas à l'optimisme débridé, c'est d'abord à ceux qui ont à souffrir des soubresauts de ce monde en pleine mutation que je pense. En matière de lutte contre le réchauffement climatique, des engagements fermes ont été pris par nos législateurs, avec un calendrier contraint pour les années à venir. Les règles, en évolution permanente, fixent des objectifs aux particuliers comme aux collectivités. Nous sommes dans l'obligation de les respecter et aussi de les mettre en œuvre. Nous en acceptons de fait les coûts et leurs conséquences sur nos finances.

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté » disait CHURCHILL. Rangons-nous dans la seconde catégorie.

D'une façon générale, notre rôle d'élus est de faire en sorte que les conditions de vie de nos administrés s'améliorent, ou en tout cas qu'elles ne se dégradent pas, avec le souci permanent de satisfaire l'intérêt général.

Depuis plus de vingt ans, la politique de votre équipe municipale s'articule autour de deux grands axes :

- Préparer Ardentes pour demain
- Accompagner les ardennais dans leur vie quotidienne

En matière d'équipements structurants nous sommes souvent dans le temps long. Le délai d'aboutissement d'un projet est en général de trois ans. Celui-ci aura mis plus de dix ans pour voir le jour. Une page de l'histoire de notre commune se tournera à la rentrée de septembre 2024 avec le regroupement de nos deux écoles élémentaires. Un vrai pôle scolaire sera ainsi créé autour du restaurant scolaire, incluant le réseau d'aide. Il permettra à l'équipe pédagogique de travailler dans des locaux modernes, dans un environnement végétalisé et quasi autonome en matière de consommation d'énergie.

L'étude de la Rue de la Gare suit son cours. En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France le devenir de l'ancienne mairie, dont la paternité est attribuée à l'architecte Albert LAPRADE, nécessite une étude plus approfondie et ne sera pas pris en compte pour l'instant.

Les travaux d'agrandissement du cimetière, incluant un abri et une zone paysagée débuteront au printemps.

En matière de sécurité routière, attendu de longue date par les habitants de Clavières, un feu tricolore sera installé au premier trimestre dans la traversée de l'agglomération.

Et en matière de tranquillité, également attendu depuis longtemps par les ardennais et nos services de gendarmerie, un dispositif de vidéo-protection sera déployé au premier semestre dans le bourg d'Ardentes.

Dès le début de cette année 2024, la mairie est en capacité de remettre les cartes d'identité et les passeports.

Nous sommes fiers d'avoir obtenu le prix « Pont fleuri » remis par le Département et le prix « Animation pédagogique » remis par la Région Centre Val de Loire pour la plantation du verger avec la participation des écoles.

En ce début d'année, j'ai une pensée chaleureuse pour chacun d'entre vous, mais aussi pour toutes les composantes de nos forces vives et pour tous ceux qui sont engagés au service des habitants de notre commune, nos pompiers, nos gendarmes, nos entreprises et nos commerces, sans oublier nos enseignants et nos agents municipaux.

En mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je souhaite à tous et à chacun une bonne année 2024 !

Gilles CARANTON



Forum des associations

Le 2 septembre, le monde associatif ardentais a été mis en avant lors du forum des associations. Ainsi ont été récompensés Jade Magnon (Volant Ardentais), Manon Clément (Shoryù36 Karaté), Manon Algret (Basket), Louise Lelard et Elouan Vincent (Judo), Nicolas Momot (AS Ardentes), Jean Louis Cicognani (Shoryù36), Thierry Ponroy (AS Ardentes) et Jacques Nouhant (Comité d'Animation).



Concert d'automne

A l'Agora, c'est devant plus de 300 personnes, que le 20 octobre, se sont produits Lucienne Renaudin Vary et Félicien Brut.



Cérémonie du 11 novembre

Mesdames Nadine Bellurot, Sénatrice de l'Indre et Nolwenn Fortuit, Conseillère Départementale de l'Indre étaient à Ardentes pour la commémoration du 105e anniversaire de l'Armistice de 1918 mettant fin aux combats de la Première Guerre Mondiale. Deux élèves de l'école Saint Martin ont présenté 4 lettres de poilus.



Bourse aux jouets

Une trentaine d'exposants a pris possession de la salle des fêtes Agora le dimanche 26 novembre. Jouets, jeux de société, objets de puériculture et vêtements d'enfants ont pu trouver une seconde vie à petit prix.



Téléthon

22ème participation de la commune d'Ardentes au Téléthon. Bravo aux associations d'Ardentes ainsi qu'aux nombreux bénévoles pour leur engagement et merci aux ardentais pour leur générosité !



Spectacle musical glamour et décalé

Le 20 décembre, les Turkey Sisters ont chanté Noël place de la République. Ce spectacle était organisé par la médiathèque.



Services Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance et la Crèche : des services essentiels pour les familles de notre commune

Ces structures jouent un rôle fondamental dans l'épanouissement et le développement des tout-petits, tout en apportant un soutien précieux aux parents et aux assistantes maternelles.



Alexia Toursel

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'accueil, d'orientation et d'information pour les familles. Il accompagne, de manière gratuite et confidentielle, les futurs parents, les parents d'enfants de moins de 6 ans ainsi que les professionnels de la petite enfance. Les parents peuvent y obtenir des réponses à leurs questions sur la garde d'enfants, les différentes structures d'accueil, les droits et les prestations auxquelles ils sont éligibles. De plus, le Relais propose des ateliers et des animations pour permettre aux assistantes maternelles et aux enfants accueillis de se retrouver dans un lieu dédié. Ces rencontres ont pour intérêts de rompre parfois l'isolement du métier, de créer des échanges et de la convivialité. Le relais Petite Enfance a pour mission également d'accompagner à la professionnalisation et à la formation continue du métier d'assistant(e) maternel(le).

La crèche offre un accueil sécurisé et chaleureux aux enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. L'équipe éducative, composée de professionnels de la petite enfance, veille au bien-être et à l'épanouissement des tout-petits en proposant des activités ludiques et éducatives adaptées à leur âge. La crèche joue un rôle clé dans le développement social et affectif des enfants, en favorisant l'autonomie, la socialisation et la découverte du monde.



Équipe de la crèche « Les Pitchouns »

Il est important de souligner que le Relais Petite Enfance et la crèche fonctionnent en étroite collaboration. Les parents sont également soutenus tout au long du processus, bénéficiant de conseils et d'informations lorsqu'ils prennent la décision d'inscrire leur enfant à la crèche.

Ces structures contribuent indéniablement à la qualité de vie de notre commune en permettant aux parents de concilier leur vie professionnelle et familiale dans un environnement sécurisé et propice à l'éveil des tout-petits.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous dès le début de votre grossesse :

- Avec le Relais Petite Enfance pour obtenir des informations complémentaires sur les services offerts,
- Avec la crèche, car il est fortement recommandé de s'inscrire en avance en se rapprochant de l'équipe éducative.

N'hésitez pas à nous contacter :

Ludivine Thème, responsable du pôle petite enfance et directrice de **La crèche** :

22 rue George Sand.

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15

02.54.36.61.18

ou multiaccueilpitchouns@mairie-ardentes.com

Alexia Toursel, animatrice au **Relais Petite Enfance** :

22 rue George Sand.

Ouvert lundi de 8h45 à 14h30,

mardi de 9h à 16h30, jeudi de 9h à 16h.

06.77.52.55.99

ou ram@mairie-ardentes.com

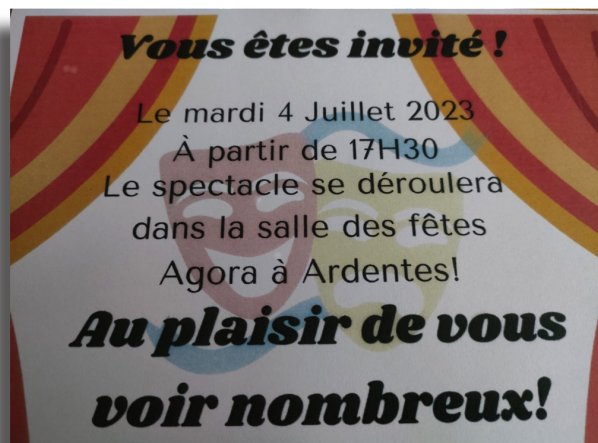
Collège Stanislas Limousin**Le club théâtre du collège Stanislas Limousin se donne en spectacle !**

Le mardi 4 Juillet 2023, les élèves du club théâtre du collège Stanislas Limousin sont montés sur la scène de l'Agora afin de présenter leur spectacle de fin d'année (dont ils ont eux-mêmes écrit plusieurs sketches) sur le thème de la magie.

La magie a d'ailleurs opéré : oubliés le trac et les hésitations, nos acteurs en herbe ont su montrer le meilleur d'eux-mêmes pour mettre en valeur le travail accompli durant toute l'année et ce devant des spectateurs qui étaient venus en nombre pour applaudir la petite troupe.

Bravo à eux !

Le club théâtre poursuit bien sûr son activité durant cette nouvelle année scolaire et nos jeunes acteurs se préparent activement pour leur prochain spectacle.

**Non Au Harcèlement !**

Le sujet est important, il ne laisse personne indifférent. Cela s'est encore vérifié car la salle polyvalente du collège a fait le plein.

On y trouvait des élèves bien sûr, mais aussi des parents, des professeurs ainsi que le directeur académique de l'Indre, Jean-Paul Obellianne, accueillis par la principale de l'établissement, Armelle Theloy-Laumond.

Pour lutter contre ce fléau qu'est le harcèlement, un projet a donc été mis en place au sein du collège ardentais.

25 élèves ambassadeurs « Nah » (Non au harcèlement). « Tous sont allés dans les classes présenter leur rôle, et des témoignages forts ont été recueillis par ces jeunes qui se sont définis comme des haut-parleurs et des écouteurs », souligne Naïg Boënnec, conseillère principale d'éducation.

Deux vidéos et une œuvre

Tous ces ambassadeurs sont allés plus loin dans leur démarche. Ils ont réalisé deux vidéos qui ont été projetées jeudi 9 novembre. La première définit le rôle d'un ambassadeur « Nah » au sein du collège et la deuxième décrit les points de vue des différents « acteurs » d'un harcèlement, y compris celui du harceleur.

En prélude à la projection, tous les ambassadeurs ont présenté à l'assistance leur motivation pour cette lutte, certains ayant même été personnellement concernés par le sujet.

Enfin, le directeur académique a dévoilé l'œuvre artistique réalisée sur les trois lettres géantes Nah. « Elle sera installée près de l'entrée du collège », a souligné la principale, fière, avec Naïg Boënnec, de ce qui a été mis en place contre le harcèlement. « Les élèves savent que dans notre établissement, ils peuvent parler à leurs pairs et que leur problème sera pris en charge. »

L'ancienne caserne étant vieillissante et plus aux normes, surtout pour les personnels féminins qui rejoignent les rangs, le centre de secours d'Ardentes a fait l'objet d'importantes modifications et après 2 ans de travaux, le nouveau centre a été officiellement inauguré le samedi 7 octobre 2023. Etaient présents Thibault Lanxade, Préfet de l'Indre, Nadine Bellurot, Sénatrice de l'Indre, Marc Fleuret, Président du Département de l'Indre, Nicolas Forissier, Conseiller Régional, le Colonel Calimache, le Capitaine Parent, Chef de Compagnie et bien sûr, les 31 sapeurs pompiers dirigés par le Capitaine Stéphane Vincent et son adjoint, le Lieutenant, Olivier Sardinha.



En 2023, les sapeurs pompiers ont pu intégrer leur nouveau centre de secours dont la surface a doublé, 650 m², devenant le plus grand du département.

Egalement plus moderne, il permet de disposer d'une nouvelle salle de réception des appels, d'une grande salle de réunion avec vidéo projecteur, d'une cellule sanitaire permettant la désinfection de l'ambulance et de vestiaires séparés avec douches. Il comprend les ateliers et abrite l'ensemble du matériel disponible.

Le coût global de cette réhabilitation a été de 660 000 euros, montant entièrement financé par le Département de l'Indre.

350 sorties ont été réalisées en 2023, principalement des opérations de secours aux personnes (244), 38 pour incendie, 30 pour accidents routiers et 38 pour opérations diverses (chutes d'arbres, inondation).

Le centre réunit 31 sapeurs pompiers volontaires dont 7 femmes et un infirmier.

Après avoir suivi pendant 4 ans, une formation Jeunes Sapeurs Pompiers (les mercredis et/ou les samedis), Matéo Pion et Louis Renard ont incorporé l'équipe au 1^{er} novembre.

Des jeunes arrivent, des anciens partent. Ainsi le Lieutenant honoraire Michel Champagnat est parti à la retraite le 1^{er} mai 2023 après 31 années passées au sein du Centre de Secours d'Ardentes. Il a su transmettre la fibre du sapeur pompier à ses enfants puisque ses 2 garçons ont rejoint le centre.

Etre pompier c'est aussi se former.

Le Lieutenant Olivier Sardinha a suivi une formation de quatre semaines à Aix en Provence, de chef de groupe.



Développer le volontariat et rendre les sapeurs pompiers volontaires plus facilement disponible

Le SDIS a sollicité la commune pour signer une convention engageant la collectivité à prendre en charge les enfants scolarisés dans les écoles d'Ardentes lorsque leurs parents sont appelés pour partir en intervention sur un temps périscolaire.

Honorer leur fidélité et leur dévouement

A l'occasion de la Sainte Barbe, l'Adjudant Chef, Sylvain Le Baron a reçu la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement échelon bronze.

L'adjudant s'est distingué lors des violences urbaines qui se sont déroulées au mois de juillet dans toute la France. Il a fait partie du détachement des sapeurs pompiers de l'Indre qui a renforcé les effectifs de la Brigade de sapeurs pompiers de Paris.

Lors de la Sainte Barbe départementale, le Capitaine Stéphane Vincent s'est vu remettre par Marc Fleuret, Président du Département de l'Indre, au nom du Ministère de l'Intérieur, la médaille d'honneur des sapeurs pompiers avec rosette niveau argent.

Nouvelle année, nouveau calendrier !

L'Amical des sapeurs pompiers remercie l'ensemble de la population d'Ardentes et des environs pour son accueil et sa contribution lors du passage pour la vente du calendrier.



L'étude réalisée par le cabinet Lanton suite aux concertations avec la population, nous permet d'imaginer ce que deviendra la rue de la gare dans les années futures.

Le traitement de la rue de la gare prévoit deux tronçons : une zone de partage « zone 20 » priorisant piétons et cyclistes du pont sur l'Indre, jusqu'à la rue Maurice Gérard, et une « zone 30 » au-delà jusqu'à l'avenue de la gare.

Zone de rencontre 20km/heure

Dans la première partie de la rue de la gare, depuis le pont jusqu'à l'intersection avec la rue Calmette et Guérin, l'aménagement visera à marquer le caractère patrimonial et la densité du bourg Saint-Martin : ici se trouvera le cœur du bourg, et priorité sera donnée aux piétons et aux cyclistes, qui seront autorisés et prioritaires sur la chaussée. Ce caractère patrimonial sera souligné par la qualité des revêtements.

Les trottoirs seront redimensionnés pour redonner du confort aux piétons et notamment aux poussettes et fauteuils roulants. Des revêtements différents permettront de différencier les trottoirs de la voie de circulation, néanmoins le trottoir sera effacé d'un côté afin de permettre le croisement des véhicules, du fait de l'étroitesse de la rue. Des possibilités de plantations ponctuelles en pied de mur seront ménagées.



Déviation

La déviation par la rue Maurice Gérard, la rue de Vallières et la rue Calmette et Guérin est expérimentée depuis mi-août 2023 et désormais pérennisée : elle fluidifie la circulation de la rue de la gare, et permet de traiter ce tronçon à sens unique avec une largeur suffisante pour conserver du stationnement linéaire, constituer des trottoirs plus confortables, tout en permettant le partage de la voirie entre les voitures et les vélos.

C'est ainsi une deuxième partie de la zone de rencontre qui se dessine : dans le prolongement de la zone en double-sens, elle permettra d'élargir les trottoirs et d'ajouter le linéaire de stationnement. L'effacement d'un trottoir sera maintenu dans ce secteur. Piétons et cycles resteront prioritaires, l'aménagement sera conçu pour que les véhicules motorisés perçoivent qu'ils évoluent dans un espace piéton, et non le piéton sur une chaussée de circulation.



Zone 30km/heure

Au-delà de la rue Maurice Gérard, on quittera la zone de rencontre et le sens unique pour passer en zone 30 km/heure à double-sens. Ici, les deux trottoirs seront équipés de bordures et donc confortables, le stationnement sera maintenu d'un côté et véhicules et cycles partageront la chaussée.



Trois lieux de vie connectés aux aménagements

Aux abords immédiats de la rue de la gare, trois pôles ont été identifiés où des transformations sont proposées : le pôle « jeunesse et sports », autour de la voie ferrée désaffectée de l'avenue de la gare, le pôle historique Saint-Martin, entre la rue Calmette et Guérin et le pont, et le pôle Saint-Vincent « cœur de ville », autour de la place de la République incluant l'ancienne mairie ; l'étude de ce dernier pôle étant reportée.

L'aménagement du pôle jeunesse et sports est un projet à moyen terme, très en lien avec l'aménagement de la future voie verte entre Châteauroux et Ardentes, puis entre Ardentes et La Châtre. Le premier tronçon, porté par Châteauroux Métropole, est à l'étude, pour une réalisation qui ne peut intervenir avant 2026-2027. Les travaux pourront alors être précisés, et notamment la modification du parvis du collège Stanislas Limousin, en concertation avec le Département de l'Indre et l'administration du collège, favorables à ce projet.



Le pôle Saint-Martin sera traité à l'identique de la rue de la gare, jusqu'à la place Saint-Martin. Cette extension des aménagements en zone de rencontre permettra de donner toute sa place à l'église Saint-Martin, qui a fait récemment l'objet d'importants travaux de mise en valeur. La création d'espaces publics plantés à destination des habitants dans la cour de la maison des associations et au droit du parking Frédéric Chopin complètera l'ensemble et contribuera à redonner plus de place à la vie locale en cœur de bourg, favorisant la pratique de la marche et du vélo.

La passerelle piétonne sera complétée de rampes au bénéfice des modes de déplacement actifs et des personnes à mobilité réduite. Enfin, les berges de l'Indre seront retravaillées pour redonner à la rivière un lit plus étroit et plus sinueux.

Les aménagements proposés autour de la place de la République seront partiellement réalisés : le traitement surfacique du carrefour sera retravaillé de manière à proposer une transition vers la zone de rencontre. Néanmoins, la démolition de l'ancienne mairie pour y aménager une place publique, accueillant notamment le marché hebdomadaire, n'est pas envisageable.

Ancienne Mairie

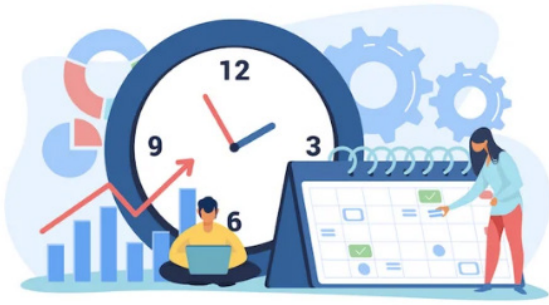
Des recherches approfondies sur le bâtiment aujourd'hui vacant de l'ancienne mairie ont mis au jour des éléments nouveaux sur son histoire et ses caractéristiques. Largement coordonné par l'architecte Varaine, représentant local du cabinet de l'architecte Albert Laprade à Châteauroux, ce bâtiment édifié en 1938 répond aux attentes des élus de l'époque, témoins de la période du Front populaire.

Ces attentes sont tournées vers l'accès de tous aux services proposés par un pouvoir municipal qui cherche à affirmer son rôle progressiste : bains-douches, consultation de nourrissons, salle de patronage laïque permettant de proposer aux habitants des spectacles et projections cinématographiques, peu accessibles à l'époque.

La traduction architecturale de ce programme permet également, semble-t-il, d'opposer le pouvoir municipal, laïc, à l'influence encore importante de l'église à cette époque, par la confrontation entre l'enveloppe massive du nouveau bâtiment, et l'église Saint-Vincent, toute proche.

L'association d'un programme très politique à un architecte de renom occupant à l'époque des fonctions nationales, et dont le lien avec le pouvoir central est démontré, donne une valeur historique et patrimoniale non négligeable à ce bâtiment, d'aspect par ailleurs assez quelconque, appuyée par l'Architecte des Bâtiments de France, ce qui ne permet pas d'envisager sa démolition.



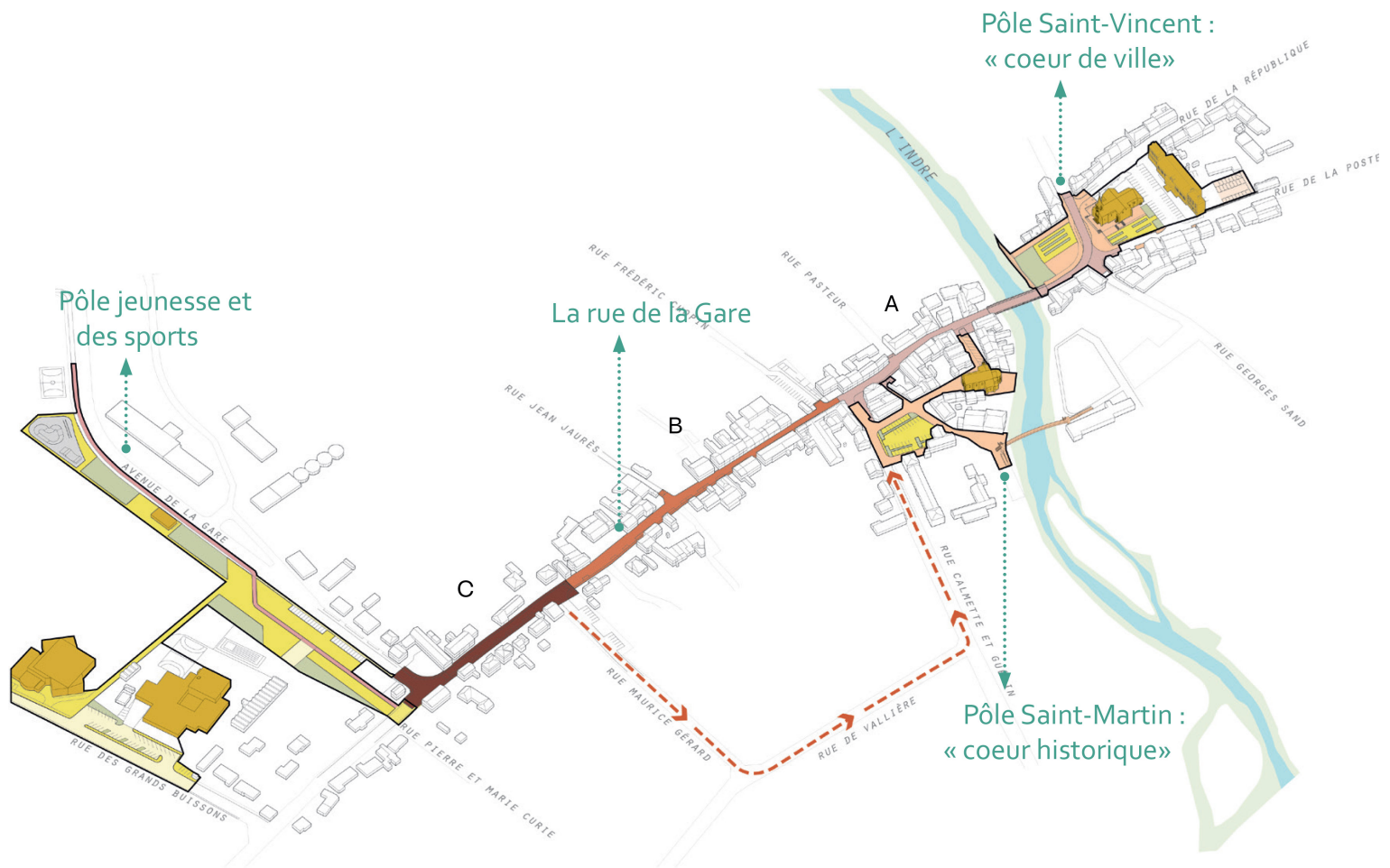


Phasage et calendrier

Arrivé au terme de la première phase d'étude, le réaménagement de la rue de la gare et de ses abords va pouvoir entrer dans une phase de conception précise puis de réalisation des travaux associés dans les années à venir.

Comme évoqué précédemment, la municipalité souhaite commencer par intervenir sur le bourg Saint-Martin, puis se saisir dans un second temps du projet autour du collège Stanislas Limousin.

Les travaux de la rue de la gare devront être phasés dans le temps, de manière à limiter les nuisances pour les riverains et les contraintes pour la circulation de transit.



Les Energies renouvelables

La loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 prévoit la constitution de zones d'accélération à l'échelle communale, dans lesquelles les projets de production d'énergies renouvelables sont encouragés, dans le but d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle nationale de 30% de consommation d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Ces zones concernent la production d'électricité par des installations éoliennes ou photovoltaïques (au sol, sur toiture ou sur parkings), la production de chaleur par géothermie ou chaufferie biomasse, ou la production de biogaz par des unités de méthanisation.

A l'intérieur de ces zones d'accélération, tout projet fera l'objet de délais d'instruction accélérés des demandes d'autorisations administratives, et les projets de parcs photovoltaïques au sol proposés à la validation de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pourront bénéficier de tarifs bonifiés de rachat de l'électricité.

La commune a délimité des secteurs permettant d'identifier les zones de projets potentiels sur le territoire d'Ardentes. Cette cartographie était consultable à la mairie du 12 au 28 décembre 2023, et les Ardentais ont été invités à donner leur avis sur ce projet de zonage. A l'issue de la concertation publique, les remarques éventuelles des habitants seront intégrées et le zonage définitif, proposé au vote du conseil municipal de janvier 2024.

Le tri à la source des biodéchets

La loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020 impose la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets au 1er janvier 2024 (transposition de l'échéance de la Directive déchets UE 2018/851).

Dans ce cadre, **les collectivités doivent avoir mis à disposition de leurs administrés une solution de tri à la source de leurs déchets organiques**, en vue de leur valorisation.



Qu'est ce qu'un biodéchet ?

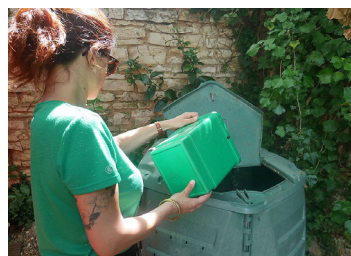
Article L541-1-1 du Code de l'Environnement :

Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

Un potentiel de 39kg/hab./an serait ainsi retiré du sac des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés.

Les solutions pour le territoire

Parce qu'elle est plus vertueuse économiquement et en termes d'impact carbone global, Châteauroux Métropole a fait le choix d'une solution de traitement par **compostage de proximité** par la dotation gratuite de composteurs :



Compostage individuel :

Dotation d'un composteur de 400 litres à chaque foyer disposant d'un jardin d'au moins 50 m². La dotation comprend également un bioseau, un brass'compost et un guide.

Pour les autres logements, le compostage partagé en pied d'immeuble ou sur l'espace public est à l'étude.

La présence d'un composteur est souhaitable au sein de chaque foyer. Si vous n'avez pas pu récupérer le vôtre lors des précédentes distributions, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Restaurant Scolaire

3,75€ le repas par enfant
 2,80€ le repas à partir du 3^{ème} enfant
 (pour une famille de 3 enfants et plus, inscrits au restaurant scolaire)

ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)		
quotient familial QF	matin	après-midi
0 - 700	1,90 €	2,95 €
> 700	2,25 €	3,45 €

ACM Tous les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial	Tarif journée avec repas + garderie	Semaine ⁽¹⁾ avec repas + garderie	Semaine ⁽¹⁾ avec repas + garderie + sortie	Semaine avec repas + garderie + séjour 2J	Semaine avec repas + garderie + séjour 3J	Semaine avec repas + garderie + séjour 4J	Semaine avec repas + garderie + séjour 5J
0€ à 565€	7,00€	28,00€	48,00€	46,50€	55,50€	65,00€	74,00€
de 566€ à 765€	10,00€	40,00€	60,00€	58,50€	67,50€	77,00€	86,00€
de 766€ à 965€	13,00€	52,00€	72,00€	70,50€	79,50€	89,00€	98,00€
966€ et +	15,00€	60,00€	80,00€	78,50€	87,50€	97,00€	106,00€

(1) Lorsque la commune propose des semaines incomplètes, les tarifs seront calculés au prorata temporis
 (2) En cas de non-respect de l'horaire de fermeture, une majoration de 5€ par 1/4 d'heure sera facturée.

Enfants avec pathologie (2)	0€ à 565€	de 566€ à 765€	de 766€ à 965€	966€ et +
1/2 journée sans repas	2,50€	3,00€	4,00€	5,00€
1/2 journée avec repas	4,50€	5,00€	6,00€	7,00€

Accueil de loisirs du mercredi pendant semaine scolaire ⁽²⁾ repas + garderie	0€ à 565€	7,00€
	de 566€ à 765€	10,00€
	de 766€ à 965€	13,00€
	966€ et +	15,00€

accompagnateur pour sortie : 20,00€ / majoration de 5€ par 1/4 d'heure supplémentaire après l'horaire de fermeture
 (2) certificat médical

Tarifs divers

Cimetière : Location caveau communal (par jour) : du 1 au 15^{ème} jour = 0,44€ / du 16^{ème} au 30^{ème} jour = 0,69€ / après 31^{ème} jour = 0,78€ // Concessions (/m²) 50 ans = 114,77€ - 30 ans = 64,20€

Colombarium : Location case 15 ans = 158,60€ // Location case 30 ans = 412,38€ // Redevance pour gravure sur porte case = 177,64€

Tarifification applicable au 01/01/2025

AGORA 2025 SALLES		Grande Salle + bar *supplément cuisine			Rez-de-jardin *supplément cuisine	
Particuliers - Associations ou Entreprises	Locataires	Période de location			Période de location	
		1	2	3	2	3
	Résidents sur la commune		671,00€ 64,00€	359,00€ 64,00€		144,00€ 35,00€
Associations d'ARDENTES		325,00€ 58,00€	671,00€ 64,00€	359,00€ 64,00€	144,00€ 35,00€	121,00€ 35,00€
Résidents hors commune			802,00€ 64,00€	431,00€ 64,00€	180,00€ 35,00€	144,00€ 35,00€

1) samedi ou dimanche ou jour férié
 2) week-end (du vendredi après-midi au lundi 8h00) et jour férié (de la veille du jour férié au lendemain du jour férié 8h00)
 3) autre jour en semaine de 8h00 au lendemain 8h00 hors jour férié
 Nb : Caution pour la réservation de la salle : 230€ - Caution pour la location de la sono : 760€
 Location sono à la journée : 85€



Rue Maurice Gérard
 2 terrains d'environ 1000 m²



Terrains à bâtir
 Pour plus de renseignements
 contacter la mairie 02 54 36 21 33



Rue Pasteur
 1 terrain d'environ 1000 m²

Informations communiquées par les associations

JANVIER

Lundi 15 janvier

Voeux du Maire à la population

Salle Agora - 18h

Dimanche 28 janvier

CAVA

Concours de belote

CONCOURS DE BELOTE



AVRIL

Dimanche 7 avril

EPGV

Cours d'initiation au Yoga

Dimanche 14 avril

Rétro Méca Centre

Rassemblement pl. de la Mairie

10h-12h

Tennis Club Ardentais

TMC 15/18 ans - 4^e série garçons

Terrains extérieurs rue Pasteur

Samedi 20 avril

CAVA

Déjeuner dansant animé par

Samuel Hidier

Dimanche 21 avril

CAVA

Loto

JUILLET

Samedi 6 juillet - Dimanche 7 juillet

Au Fil des Croix

Festival Berry Brod'laines

Salle Agora

Samedi 13 juillet

CAVA

Feu d'artifice et bal populaire

Théâtre de verdure Agora

Dimanche 14 juillet

Rétro Méca Centre

Rassemblement pl. de la Mairie

10h-12h

Mercredi 24 juillet

Don du sang

Rez de jardin Agora

Du 28 juillet au 15 août

Tennis Club Ardentais

Tournoi d'été simples et doubles

FEVRIER

Vendredi 2 février

EPGV

2^e Zumba Fluo Party

Samedi 10 février

CAVA

Soirée année 80 animée par un DJ

Dimanche 18 février

CAVA

Thé dansant animé par

Dominique Floquet

MAI

Dimanche 12 mai

Rétro Méca Centre

Rassemblement pl. de la Mairie

10h-12h

Vendredi 24 mai

Corrida (course à pied)

Dimanche 26 mai

Comité de St Leu

Brocante et foire de printemps

Champ de foire Saint Martin

BROCANTE



AOÛT

Dimanche 11 août

Rétro Méca Centre

Rassemblement pl. de la Mairie

10h-12h

Dimanche 18 août

Rétro Méca Centre

Exposition annuelle de véhicules anciens

Du 19 au 23 août

Tennis Club Ardentais

Stage d'été ouvert aux non-licenciés

Dimanche 25 août

Assemblée de Clavières

Brocante annuelle

Samedi 31 août

Comité de Saint Leu

Fête de St Leu - Marché de producteurs

Dîner champêtre

Champ de Foire Saint Martin

MARS

Dimanche 10 mars

Rétro Méca Centre

Rassemblement pl. de la Mairie

10h-12h

Vendredi 15 mars

UMA

Concert de printemps

Salle Agora - 20h30

Dimanche 24 mars

Comité de St Leu

Thé dansant animé par

Bernard Rual

Assemblée de Clavières

Randonnée de printemps

JUIN

Samedi 1^{er} juin

Club Modélisme Ferroviaire

Exposition salla Agora 14h/18h

Dimanche 2 juin

Club Modélisme Ferroviaire

Exposition salla Agora 9h/18h

EPGV

Randonnée

Samedi 8 juin

Comité de St Leu

Rando gourmande / animation

Départ Rez de Jardin Agora

Dimanche 9 juin

Rétro Méca Centre

Rassemblement pl. de la Mairie

10h-12h

Tennis Club Ardentais

TMC 15/18 ans - 4^e série filles

Terrains extérieurs rue Pasteur

Dimanche 16 juin

Partageons la Forêt

Brocante des Loges

Vendredi 21 juin

Fête de la musique

